

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ADO du 15 mai 2019

L'assemblée générale de l'ADO s'est tenue le 15 mai 2019 au Cercle national des Armées, à PARIS. Elle a été présidée par le GCA(2s) Jean-Tristan VERNA qui ouvre la séance à 14h30. Après les mots d'accueil, il fait approuver le procès-verbal de l'assemblée générale de 2018 puis demande au délégué général de présenter l'ordre du jour.

Ordre du jour

Préambule : Vote pour le renouvellement du Conseil d'administration

I – Rapport moral

- 11/ Intervention du président
- 12/ Compte rendu d'activités 2018
 - 121/ les effectifs
 - 122/ l'activité sociale
 - 123/ les modes d'action

II – Rapport de gestion

- 21/ Compte rendu financier
 - 211/compte de résultats et bilan
 - 212/ rapport du commissaire aux comptes
 - 213/affectation du résultat
- 22/ Perspectives
 - 221/actualisation du Plan de Revalorisation de l'Entraide (PRE)
 - 222/budget prévisionnel 2019
 - 223/cotisations 2020

III – Renouvellement du conseil d'administration

Résultat des élections

IV – Questions diverses

Calendrier 2020

MFE

EX-COMPTA

40 membres à jour de leur cotisation ou membres à vie sont présents et participent aux votes. Chacun possède 10 pouvoirs. Il est ainsi recensé 440 votes exprimés.

Résolution n° 1

- Approbation à l'unanimité du PV de l'AG du 16 mai 2018

Résolution n° 2

- Approbation à l'unanimité du rapport moral

Résolution n° 3

- Approbation à l'unanimité des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Résolution n° 4

- Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat 2018

Résolution n° 5

- Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2019

Résolution n° 6

- Approbation à l'unanimité du montant des cotisations 2020

Résolution n° 7

- Approbation à l'unanimité du rapport financier

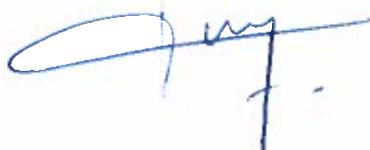
Résolution n° 8

- Renouvellement du Conseil d'Administration (vote à bulletin secret).

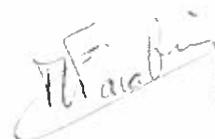
Sont élus à l'unanimité pour un mandat de quatre ans : GDI (2s) Jean-Paul MARTIAL. GBR (2s) Alain LACORNE. LCL (er) Marie-France CARABIN. ACH (er) Françoise SPINACCIA. OG2 (2s) Denise BERNE. CNE® Véronique BONNEAU.

Le PV est accompagné de trois annexes (compte de résultats, bilan financier, budget prévisionnel 2019).

Le Président



la Secrétaire Générale



Renouvellement du Conseil d'administration

Les GDI (2s) Jean-Paul MARTIAL, GBR (2s) Alain LACORNE, LCL (er) Marie-France CARABIN et ACH (er) Françoise SPINACCIA parviennent au terme de leur mandat. Ils en sollicitent le renouvellement. Monsieur Rudy LABOUREL ne brigue pas de nouveau mandat.

Mesdames Denise BERNE et Véronique BONNEAU se présentent pour la première fois.

Après un rappel des consignes, il est procédé au vote dont le résultat est donné en fin de séance.

I – RAPPORT MORAL

11 – Intervention du Président

Le président présente son analyse du bilan 2018 et définit les priorités de l'action pour 2019.

Bilan 2018

Bilan social en hausse une année de plus, avec l'accroissement des actions en lien avec l'ASA au profit principalement des familles en activité (aides d'urgence) et la poursuite de la montée en puissance des AAP. Nous mesurerons dans deux ans l'efficacité de cette action coûteuse ciblée sur les fratries à faible revenu.

Bilan financier satisfaisant :

- Les dons sont bien rentrés cette année encore, permettant de conduire l'ensemble des actions sans faire appel à la réserve PRE, ce qui a maintenu nos marges de manœuvre pour l'avenir.
- La gestion du patrimoine mobilier se passe bien, et nous resterons prudents dans cette gestion.
- Les coûts de fonctionnement sont toujours bien maîtrisés par le DG.

Notoriété de l'association : elle n'est pas une fin en soi, mais elle est un vecteur significatif de notre réussite opérationnelle. On note une connaissance grandissante de l'ADO au sein du ministère, y compris dans l'armée de Terre aux côtés de TF.

Actions 2019

- **Continuer de renforcer notre réseau d'entraide, afin d'améliorer notre offre sociale.** L'accès aux personnes en difficulté reste un enjeu pour notre association qui agit bien au-delà de ses seuls adhérents. Je laisse le soin au délégué général de détailler ce développement en réseau.
- **Consolider et développer nos partenariats financiers, afin de sécuriser l'accès aux ressources pluriannuelles à même de nous permettre d'inscrire dans la durée les actions au profit des orphelins.**

Le président cède ensuite la parole au délégué général et au trésorier général pour présenter le compte rendu d'activités et le bilan financier.

MFC



Les activités menées en 2018 progressent à nouveau du fait de la poursuite de la montée en puissance de l'accompagnement préprofessionnel et de l'augmentation de l'attribution d'aides sollicitées par des assistantes sociales dans le cadre du plan famille. Au bilan, l'ensemble est très proche de la cible fixée dans le budget prévisionnel de l'année 2018 proposé il y a un an en assemblée générale.

121 – Les effectifs

L'ADO compte au 1^{er} avril 2019, 12 102 soutiens (4 777 membres et 7 325 donateurs), effectifs en baisse de 572 par rapport à 2018. Cette érosion due principalement au retrait du fichier des membres et donateurs inactifs depuis plusieurs années n'a pas eu d'effet sur le volume global des dons recueillis dans l'année. Dans le détail, on relève :

- 1584 sociétaires.
- 154 sympathisants, bienfaiteurs ou personnes morales.
- 1257 veuves.
- 1782 membres à vie (dont 859 NPAI).
- La diminution des donateurs ADO est sans effet sur le niveau des dons enregistrés à la hausse (3%). En revanche, celle enregistrée chez les donateurs TF a occasionné une baisse de 13%. Au global, les dons enregistrent une baisse très légère (1.3%), sans conséquence sur l'aptitude de l'association à mener les activités prévues.

122 – Les aides sociales (annexe 1)

- 1580 demandes d'aides ont obtenu une réponse favorable en 2018 de la part de la commission sociale. Les activités sont en légère hausse malgré un indicateur qui apparaît à la baisse par rapport à celui présenté en 2017. Cela est dû à un décompte différent du périmètre des aides attribuées aux personnes âgées. En effet, ces allocations, distribuées jusqu'alors par trimestre, sont devenues annuelles. Les ATPA sont remplacées par les Allocations Personnalisées pour Séniors (APS). Sur le fond, le nombre de bénéficiaires et les volumes financiers n'ont pas changé. En revanche, le nombre d'allocations exceptionnelles (AE), celles qui répondent à une situation d'urgence et n'ont pas vocation à se renouveler, augmentent de plus de 25%. Les aides labellisées Terre Fraternité sont en augmentation sensible du fait d'un volume de bourses d'études en hausse.

- Au bilan, le budget social est maintenu à un haut niveau avec près de 1.3 million d'euros engagés, aides remboursables comprises.

Le profil des bénéficiaires démontre un effort toujours plus marqué au profit des familles endeuillées, à savoir 483 familles sur les 600 secourues, 84% d'entre elles appartiennent à la communauté de l'armée de Terre

Les aides dites urgentes représentent 38% de l'ensemble. Elles sont constituées pour une bonne part, là aussi, de secours financiers adressés aux familles endeuillées, que ce soit l'année du décès ou plus tard face à une situation de détresse. Les bourses d'études, au nombre de 841 en 2018, constituent la majeure partie des aides installées dans la durée. Le partenariat avec Terre Fraternité, continue de représenter un petit tiers des activités totales.

- Les partenariats assurent la majeure partie du financement des aides accordées aux orphelins. Les partenariats opérationnels avec la sous-direction des actions sociales et les directions départementales de l'ONAC ont bien progressé du fait de procédures plus simples et réactives. Une priorité continuera d'être appliquée sur cette coopération en 2019.
- L'armée de terre poursuit sa réflexion pour mieux structurer l'entraide, notamment en la développant au-delà du périmètre des conséquences liées aux activités opérationnelles. L'ADO continuera d'offrir son expérience, ses outils et son réseau pour contribuer à ce développement au cœur même de sa vocation.

L'ensemble du rapport moral est soumis au vote

Résolution n° 2

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

II – RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018

21 - Compte rendu financier

211 - Compte de résultats et bilan 2018

En soutien de l'analyse détaillée des activités, il convient maintenant de décliner l'essentiel des points développés, dans l'affichage habituel du compte de résultat et du bilan.

- **AU COMPTE DE RESULTAT** (annexe n° 1)

a/ LES PRODUITS qui s'élèvent à 1 586 036 € apparaissent en augmentation de 32 928 €, soit de 2.1 % comparativement à ceux de l'exercice 2017.

On relève :

- Une progression de 35 793 € des produits d'exploitation qui passent de 1 406 852 € à la clôture 2017, à 1 442 645 € au terme de l'exercice.
- Les dons comptabilisés par TF (284 240 €) ne permettant pas d'assurer la couverture de ses charges de prestations sociales (395 234 €) une reprise de 110 872 € a dû être effectuée sur ses fonds dédiés, constitués en provision au bilan.
- Les dons perçus par l'ADO à hauteur de 942 952 €, contre 928 125 € l'année précédente, infirment les craintes de désengagement de certains de nos donateurs, que nous avons émises en début d'année.
- Le montant net des produits financiers de 125 657 €, obtenu par déduction des 16 250 € de charges aux 141 907 € de produits financiers, ressort à un niveau supérieur de 6 403 € à celui de l'exercice 2017.

Du fait d'une dégradation significative des marchés, qui a atteint son apogée à la fin du mois de décembre 2018, la valorisation de nos titres au 31 décembre a conduit à constater une moins-value potentielle de 319 688 €.

Pour importante que cette somme puisse paraître, elle n'est pas de nature à susciter des inquiétudes, nos investissements étant assortis de fortes barrières de protection du capital.

Des échanges intervenus avec notre commissaire aux comptes, l'expert-comptable et le gestionnaire, il a été convenu qu'il n'y avait pas lieu de matérialiser cette situation dans nos écritures.

TWC

7

Comparées à celles de l'exercice précédent, elles ressortent en progression de 35 589 €, soit de 2,3 %. On observe plus particulièrement :

Que le montant des charges d'exploitation est supérieur de 22 823 € à celui de l'exercice précédent

*Les frais de fonctionnement apparaissent en diminution de 9 621 €, passant de 257 351 € en 2017 à 247 731 € en 2018. Ce constat confirme l'observation de parfaite maîtrise des coûts de gestion, déjà soulignée les années précédentes.

* En ce qui concerne les *prestations sociales*, leur augmentation de 32 444 € marque la continuité de nos actions, en conformité avec les engagements pris, et sans qu'il ait été nécessaire d'effectuer un prélèvement sur la réserve affectée au P.R.E.

Que les charges exceptionnelles excèdent de 10 346 € celles constatées l'année précédente, par suite de la reprise du legs évoquée au niveau des produits 2017, dont le montant n'a pas été perçu.

En conclusion, sur le compte de résultat il y a lieu de noter que le rapport des charges aux produits de l'exercice dégage un solde excédentaire de 43 446 €. Ce résultat n'est pas éloigné de celui constaté en clôture de l'exercice 2017, et qui s'élevait à 46 107€. Il marque une certaine continuité dans un contexte économique plutôt empreint d'incertitude.

- **AU BILAN** (annexe 2)

Par suite essentiellement du prélèvement effectué sur les fonds dédiés de T.F. les actifs passent de 4 755 316 € à 4 627 658 €. Le passif hors dettes, représentatif des capitaux de l'association s'élève à 4 542 627 €. Il s'établissait à 4 610 653 € à la clôture 2017. Il traduit ainsi une baisse de 68 026 €.

CONCLUSION

Au constat du résultat on peut considérer que l'année 2018 ressort comme celle d'une gestion commune.

212 – Rapport du commissaire aux comptes

En l'absence de monsieur BROUDER, commissaire aux comptes, le Délégué général rend compte des rapports de l'audit financier transmis à l'association. Le détail n'est pas lu en séance mais le texte intégral est proposé en lecture aux adhérents présents. Les rapports seront consultables sur notre site internet en annexe du PV de cette assemblée générale.

Premier rapport :

Monsieur le commissaire aux comptes certifie la régularité et la sincérité de l'exercice 2018 sans mentionner de réserves.

Deuxième rapport :

Monsieur le commissaire aux comptes a vérifié la concordance du bilan du partenariat ADO-TF avec les documents de base qui l'organisent.

Résolution n°3

Approbation à l'unanimité des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

213 - Affectation du résultat 2018

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat de 43 445, 90 € :

LEGS BIRE

Le taux d'inflation 2018 s'établissant à 1,8 %, le montant de ce legs passe de 169 117,41 € à 172 169,52 € représentant une revalorisation de 3 044,11 €

RESERVE STATUTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, affectation de « 10 % des revenus nets des biens de l'association », soit 10% de 43 445,90 € = 4 344, 59 €. Cette réserve serait ainsi portée à 693 210.66 €

PLAN DE REVALORISATION DE L'ENTRAIDE

Montant du solde résiduel : 36 057,20 €. Cette réserve sera ainsi portée à : 1.062 507,06€

L'affectation du résultat est proposée au vote.

Résolution n°4

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat 2018

II - RAPPORT FINANCIER 2018

22 - Perspectives

221 - Actualisation du plan de revalorisation de l'entraide (PRE)

En considération du résultat de l'exercice 2018, la réserve PRE disponible en 2018 est de 1 062 000 €. Dans le cadre d'une planification à cinq ans, elle permettra de sécuriser le financement en assurant trois priorités :

1/ soutien du schéma directeur BE

Le schéma directeur est ajusté sur une cible de 904 bourses d'études distribuées en 2023 pour un montant total de 780 000 €, date de la fin de montée en puissance du dispositif spécifique d'accompagnement préprofessionnel. Le financement supplémentaire par rapport au bilan 2018 est de 450 000 € cumulés jusqu'en 2023.

2/ pérennisation de l'allocation vacances sous conditions de ressources (environ 300 orphelins), engageant 400 000 € cumulés jusqu'en 2023.

3/ effort plan famille en liaison avec l'action sociale des armées

40 000 euros annuels sont dédiés au financement des allocations exceptionnelles accordées aux demandes émanant de l'ASA dans le cadre du plan famille, soit 0200 000 € sur 5 ans.

Au bilan, la somme de ces trois financements atteint 1 050 000 €. La réserve PRE serait alors épuisée au terme de ces cinq années.

Le budget prévisionnel de l'année 2019 constitue la première étape de cette planification quinquennale.

MC

JP

222 - Budget prévisionnel 2019 (annexe n°3)

Selon la pratique habituelle, le budget vous est présenté à l'équilibre. Il est présenté en augmentation conformément à la poursuite de la montée en puissance des AAP, de l'effort répété sur la mise en œuvre du plan famille et du maintien en l'état des autres aides. Il est ainsi évalué à 1 620 000 euros et représentera une étape importante pour atteindre la cible 2023.

Le niveau des prestations sociales est approché à 1 340 000 €, en progression de 6.4 % par rapport à 2018. La couverture serait assurée par :

- * une reprise de 175 000 € sur les fonds de l'ADO, en réserve dédiée au P.R.E.
- * de 140 000 € sur ceux de TF
- * les dons viendraient parfaire l'équilibre à hauteur de 1 130 000 €.

Dans ce contexte, la part fonctionnement et gestion (207 000 €, sans l'accompagnement social) ne devrait pas augmenter par rapport à 2018.

Résolution n°5

Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2019

223 - Cotisations 2020

Compte tenu du résultat excédentaire de l'exercice 2018, il est proposé de maintenir en état le montant des cotisations en 2020.

Résolution n°6

Approbation à l'unanimité du maintien du montant des cotisations en 2020

Les différents chapitres du projet de rapport financier ont été approuvés à l'unanimité. La globalité du projet est soumise à l'approbation de l'AG.

Résolution n°7

Approbation à l'unanimité du rapport financier 2018

me

III / RENOUELEMENT DU CA

Résolution n°8

Election à l'unanimité des 6 candidats qui se sont présentés :
GDI (2s) Jean-Paul MARTIAL, GBR (2s) Alain LACORNE,
LCL (er) Marie-France CARABIN, ACH (er) Françoise SPINACCIA,
OG2 (2s) Denise BERNE, CNE® Véronique BONNEAU

Le conseil d'administration est appelé à se réunir en fin de séance afin de procéder à l'élection du Bureau.

IV / QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER 2019-2020

Réunion du bureau : mercredi 3 octobre 2019

Réunion du CA : samedi 16 octobre 2019, à confirmer car elle précèdera la signature des contrats AAP présidée par le général chef d'état-major de l'armée de Terre

Réunion du bureau : mercredi 11 mars 2020

Réunion du CA : mercredi 1^{er} avril 2020

Assemblée générale : mercredi 13 mai 2020

Le Président lève la séance à 16 H 00

TTC

J.



PV – AG du 15 mai 2019
Annexe n° 1 : Compte de résultats exercice 2018

CHARGES	2017	2018	PRODUITS	2017	2018
Fonctionnement	257 352	<u>247 731</u>	Divers exploitation	152 905	<u>215 452</u>
Achats – services extérieurs-dotations	75 249	74 631	Cotisations	46 320	42 180
Salaires et charges	137 043	130 100	Subventions et dotations	62 600	56 800
Accompagnement social	45 000	43 000	Reprise provisions	476	5 600
			Réserve PRE	0	0
			Fonds dédié TF	43 509	110 872
sociales	1 226 428	<u>1 258 873</u>	DONS	1 253 947	<u>1 227 193</u>
Aides financières - ADO	857 591	863 640	ADO	928 125	942 953
Aides financières - TF	368 837	395 233	TF	325 822	284 240
Total Exploitation	1 483 780	1 506 604	Total exploitation	1 406 852	1 442 645
Charges financières	14 142	16 250	Produits financiers	133 396	141 908
Exceptionnelles	1 274	11 620	Exceptionnels	12 860	1 483
Impôts	7 865	8 116			
Résultat	+ 46 107	+ 43 446			
TOTAL CHARGES	1 553 108	1 586 036	TOTAL produits	1 553 108	1 586 036



PV – AG du 15 mai 2019
Annexe n° 2 : Bilan exercice 2018

ACTIF	2018	2017	PASSIF	2018	2017
Immobilisé	7985	17 849	Fonds propres	4 542 627	4 610 652
			Fonds associatifs	1 452 539	1 452 539
			Réserves statutaires	688 866	684 255
			Autres réserve	1 250 103	1 248 097
			PRE	1 026 450	986 959
			Résultat de l'exercice	43 446	46 107
			Fonds dédié TF	81223	192 095
			Provisions pour charges		600
Circulant	4 617 089	4 734 290			
Avances		31 000			
Valeurs mobilières	4 192 217	4 118 867			
Disponibilités ADO	319 172	353 143			
TF	105 700	231 280			
Compte de régularisation	2 585	3 177	Dettes	85 032	144 664
TOTAL ACTIF	4 627 659	4 755 316	TOTAL PASSIF	4 627 659	4 755 316

CHARGES	2018	2019	PRODUITS	2018	2019
Fonctionnement	<u>247 600</u>	250 000	Divers exploitation	<u>210 000</u>	410 000
Achats – services ext.	74 600	76 000	Cotisations	42 200	37 000
Salaires et charges	130 000	131 000	Subventions et dotations	56 800	58 000
Accompagnement social	43 000	43 000	Réserve PRE	0	175 000
			Fonds dédié TF	111 000	140 000
sociales	<u>1 259 000</u>	1 340 000	DONS	<u>1 227 100</u>	1 130 000
Aides financières - ADO	864 000	940 000	ADO	942 900	870 000
Aides financières - TF	395 000	400 000	TF	284 200	260 000
Total Exploitation	1 506 600	1 590 000	Total exploitation	1 437 100	1 540 000
Financières	16 200	20 000	Produits financiers	141 900	80 000
Exceptionnelles	11 600		Exceptionnels	7 000	
Impôts	8 100	10 000			
TOTAL CHARGES	1 542 500	1 620 000	TOTAL produits	1 586 000	1 620 000

DBR AUDIT

DBRA

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

A l'assemblée générale

A D O, Fort Neuf de Vincennes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les opérations confiées par TERRE ET FRATERNITE.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly, le 15 avril 2019

DBR AUDIT
Commissaire aux Comptes

Didier BROUDER